

L'ÉCHO DU CONSEIL MUNICIPAL

24 Février 2025 à 20h



Nombre de membres en exercice : 13 / Présents : 10 / Représentés : 3 / Votants : 13 / Absents : 3

- ❖ Monsieur le Maire expose les travaux de maintenance de cloisonnement d'exploitation à effectuer au broyeur en 2025 dans la forêt communale sur les parcelles n°2 – 38 – 39 – 52, et présente les devis reçus. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ces travaux et décide de retenir le devis le mieux disant, proposé par l'entreprise TOUL'UNIVERT, d'un montant de 3 967,78 € HT.
- ❖ Monsieur le Maire rappelle la délibération n°2025-003 concernant le nouveau site de la Fête Patronale et propose la réalisation de travaux d'aménagement d'un parking et d'une plateforme sur le terrain des Ouillons pour accueillir l'événement. Il présente les devis reçus. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ces travaux et décide de retenir le devis le mieux disant, proposé par l'entreprise PIERSON TP, d'un montant de 13 424,40€ HT.
- ❖ Monsieur le Maire souligne le mauvais état de la route du Réjoui et propose d'y réaliser des travaux de réfection en bouchant les nids de poule et en appliquant un revêtement monocouche. Il présente les devis reçus. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ces travaux et décide de retenir le devis le mieux disant, proposé par l'entreprise CHARDOT TP, d'un montant de 4 862,00€ HT.
- ❖ Monsieur le Maire rappelle la délibération n°2025-008 concernant le projet d'aménagement de la RD 958, qui prévoit le marquage au sol d'une ligne en pointillés sur la rue Pasteur et la création d'une écluse rue Carcano, à l'entrée du village, dans le sens Gironville vers Vignot. Il mentionne les avis favorables de la DDT de Bar-le-Duc et de l'ADA de Commercy, puis présente le devis pour la création de l'écluse. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ces travaux et accepte le devis de l'entreprise PIERSON TP, d'un montant de 3 991,50 € HT.
- ❖ Monsieur le Maire propose l'installation d'un point d'eau au 1er étage de l'Espace Verneau et présente le devis reçu. Le Conseil Municipal approuve cette installation et accepte le devis de la société MC THERMIQUE, d'un montant de 921,50 € HT.
- ❖ Monsieur le Maire présente un courrier d'un administré, propriétaire de la parcelle ZI 16 – Le Bruly, d'une superficie de 1 ha 18 a 60 ca, proposant de la vendre à la commune. Il évoque l'acquisition récente des parcelles ZI 17 et ZI 18 – Le Bruly et suggère l'achat de cette parcelle attenante au prix de 2 000 € l'hectare. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'acquisition et accepte le coût total de 2 372,00 €.
- ❖ Monsieur le Maire rappelle la délibération n°2025-017 et la décision de verser une subvention exceptionnelle à l'ACCA de Vignot pour les services de régulation animale effectués sur la Commune. Après une nouvelle consultation auprès des services concernés et du Président de l'association, il apparaît que le prix d'une bague de sanglier est de 30 € et que 8 bagues ont été délivrées. Monsieur le Maire propose donc d'annuler la délibération et de réajuster le montant de la subvention à 240 €. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la modification de la subvention et décide d'annuler la délibération en question.

- ❖ Monsieur le Maire rappelle la délibération n°2016-113 du 21 décembre 2016 instaurant le RIFSEEP à partir du 1er janvier 2017 et propose d'y apporter quelques modifications concernant les montants et les modalités d'attribution. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ces modifications.



Écho du Conseil disponible sur « www.vignot.org » Rubrique « Conseils Municipaux ».

Délibérations consultables en Mairie.